



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 24 septembre 2012 à 20h00, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents, les conseillères et conseillers: **RÉAL BRUNELLE, ALAIN EMOND, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général, directeur du développement et greffier par intérim, était également présent.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2012-09-502 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 24 septembre 2012
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **RÈGLEMENTS**
6. **AFFAIRES COURANTES**
- 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE
- 6.2 TRAVAUX PUBLICS
- 2012-09-503 6.2.1 Octroi de contrat pour les travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Champlain
- 6.3 SERVICES TECHNIQUES

- 2012-09-504 6.3.1 Octroi de contrat pour services professionnels dans le cadre du projet de mise à niveau des stations de pompage
- 6.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE
- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6.6 GREFFE
- 6.7 URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 2012-09-505 6.7.1 Adoption du Plan de développement durable
- 2012-09-506 6.7.2 Nomination d'une nouvelle rue dans le projet « Ferme des Cantons »
- 6.8 DIRECTION GÉNÉRALE
- 6.9 RESSOURCES HUMAINES
- 6.10 TOURISME
7. **DIVERS**
8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
9. **AFFAIRES NOUVELLES**
- 2012-09-507 9.1 Entente avec la Fabrique St-François-Xavier
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2012-09-508 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2012-09-502

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE
2012**

ATTENDU QUE les membres du Conseil sont tous présents, conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ PAR **ALAIN EMOND**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 24 septembre 2012 et d'ajouter en « affaires nouvelles », avec le consentement de tous les membres du conseil municipal, le sujet suivant :

9.1 Entente avec la Fabrique St-François-Xavier

ADOPTÉE

2012-09-503

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE
REPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE
CHAMPLAIN, DE LA RUE PONTIAC À LAVAL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Champlain entre les rues Pontiac et Laval;

ATTENDU QUE cette conduite est âgée, désuète et sous-dimensionnée et que son remplacement assurera une meilleure protection incendie;

ATTENDU QUE le remplacement de cette conduite d'aqueduc permettra à la Ville de procéder à la réhabilitation de la conduite d'égout sanitaires, au réaménagement du système de drainage pluvial, de la reconstruction de la fondation, de la rue et du pavage;

ATTENDUE que les sommes nécessaires pour la réalisation de ce projet sont prévues au règlement d'emprunt # 996-2012;

ATTENDU que ce projet a été soumis à un processus d'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénieur mandatée pour le projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le contrat de remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue Champlain entre les rues Pontiac et Laval, soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, selon la recommandation de la firme d'ingénieur, à Construction Choinière, Division Sintra, inc. pour la somme de 908 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2012-09-504

**OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR
LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA
SURVEILLANCE DES TRAVAUX REQUIS POUR LA MISE À
NIVEAU DES STATIONS DE POMPAGE SHEFFORD ET
SALABERRY, REMPLACEMENT DU POSTE DE POMPAGE
PIERRE-LAPORTE ET MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU SANITAIRE
DANS LE BASSIN 9, BRANCHE 1A ET 1B**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public pour services professionnels, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 18 septembre 2012 à 11h00, nous avons reçu deux soumissions des firmes suivantes :

**BPR Infrastructure inc.
Cima +**

QU'un Comité de sélection dûment mandaté, conformément à la *Politique de gestion contractuelle de la Ville de Bromont*, a procédé à l'analyse qualitative des documents déposés;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer ce contrat à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'octroyer le contrat des services professionnels à la firme soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation par système de pondération et d'évaluation des offres par le Comité de sélection dûment nommé à cette fin, soit à la firme *BPR Infrastructure inc.* pour la somme de 121 500,00\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2012-09-505

**ADOPTION DE LA VERSION FINALE DU PLAN DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a débuté en 2010 une démarche de développement durable visant l'élaboration d'un plan;

ATTENDU QUE ce projet a été rendu possible grâce à une subvention du Fond Vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE l'élaboration du premier plan de développement durable de la collectivité aura impliqué plus de 500 bromontois et bromontoises de différentes générations et secteurs de la municipalité;

ATTENDU QUE les citoyens ont travaillé activement en identifiant des actions pour la municipalité, les industries, commerces et institutions (ICI) et les citoyens dans le cadre des rencontres des dix groupes de travail instaurés pour la démarche;

ATTENDU QUE plusieurs experts ont appuyé les groupes de travail dans les réflexions entourant les enjeux de développement durable auxquels les bromontois et bromontoises devront faire face au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE la Ville a regroupé les actions retenues dans une version préliminaire du plan que plus de 500 citoyens sont ensuite venus célébrer dans le cadre de la Grande fête citoyenne du 18 juillet 2012;

ATTENDU QUE des commentaires ont été transmis à la municipalité entre le 18 juillet et le 31 août 2012;

ATTENDU QUE la version finale du plan est maintenant complétée;

ATTENDU QU'après l'adoption du plan par le conseil municipal, la Ville dévoilera un site internet qui favorisera l'engagement des ICI et citoyens de la communauté, en plus de servir d'outil d'information et de diffusion sur les réalisations municipales découlant du plan;

ATTENDU QUE ce grand exercice de réflexion et la mobilisation citoyenne l'entourant auront permis de renforcer le sentiment de communauté et travailler ensemble une vision du futur souhaité pour Bromont en 2030.

IL EST PROPOSÉ PAR **ALAIN EMOND**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier plan de développement durable de la collectivité bromontoise;

De remercier la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour son appui financier au projet;

De remercier le comité de développement durable formé de plusieurs acteurs socioéconomiques et parties prenantes associés au développement durable de la Ville de Bromont pour leur implication active dans le projet depuis son début;

De remercier tout ceux et celles qui ont participé à l'effort de réflexion entourant la rédaction de ce plan : citoyens, participants aux groupes de travail, associations locales, entreprises, ainsi que les cadres et employés municipaux;

De s'engager formellement à faire du développement durable une priorité pour la Ville de Bromont en mettant en œuvre le plan dès 2013.

ADOPTÉE

2012-09-506

**NOMINATION DE LA NOUVELLE RUE DU PROJET IMMOBILIER
FERME DES CANTONS**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé le projet de développement immobilier « Ferme des Cantons »;

ATTENDU QUE le projet entraîne l'ouverture d'une nouvelle rue publique à l'angle du chemin des Carrières et de la rue Gaspé ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit nommer cette nouvelle rue et faire valider le nom de la rue choisie à la Commission de toponymie du Québec ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan de la nouvelle rue avec le nom suggéré par le promoteur et accepté par le service de l'urbanisme, soit : Chemin des Diligences;

IL EST PROPOSÉ PAR **ALAIN EMOND**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer la nouvelle rue projet immobilier « Ferme des Cantons » **Chemin des Diligences**, le tout tel que montré au plan soumis par le service de l'urbanisme, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De transmettre une copie de la présente résolution et du plan joint comme annexe à la Commission de la toponymie du Québec pour obtenir son approbation.

ADOPTÉE

2012-09-507

ENTENTE AVEC LA FABRIQUE ST-FRANÇOIS-XAVIER

ATTENDU QUE la Fabrique St-François-Xavier gère le stationnement de la Paroisse St-François-Xavier;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, par l'intermédiaire de sa conseillère madame Diane Perron, a procédé à des négociations quant à l'usage du stationnement de la Fabrique à des fins publiques;

ATTENDU QUE la Fabrique St-François-Xavier souhaite signer une entente avec la Ville de Bromont quant à l'usage de son stationnement pour des fins publiques;

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Ville de Bromont et la Fabrique St-François-Xavier et qu'un document final sera déposé au Conseil municipal par Me André Robitaille, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De donner un accord de principe à l'acceptation d'un projet d'entente qui sera préparé par Me André Robitaille;

D'autoriser madame Pauline Quinlan, mairesse et le greffier par intérim ou, en son absence, la greffière adjointe à signer le document d'entente à cette fin, dans la mesure où cette entente reflète inégalement les discussions retenues lors de cette séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du Conseil.

2012-09-508

**LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2012**

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20h 55.

JACQUES DES ORMEAUX, GREFFIER PAR INTÉRIM

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2012.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

RICHARD JOYAL, GREFFIER PAR INTÉRIM